



## Procès-Verbal de la Séance

### du Conseil Municipal du 10 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune, convoqué par le Maire, conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est assemblé en Mairie à la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur CRANOLY, en application de l'article L.2122-17 du CGCT et a procédé à la désignation d'un Secrétaire de Séance : Monsieur COUSIN.

#### Présents :

M. CRANOLY – Maire, Mme AUBRY, M. BRUCH, Mme MEDJAOUI, M. CADORET, Mme BOURRAT, M. AVARE, Mme CUTARD, M. KITTAVINY, Mme VICOVAC, MM. MARQUES, SAMBOU, SIVAKUMAR, Mme DIALLO – Adjoints au Maire. M. MARTINET, Mmes LICHTLÉ, GÉRARD, TASENDO, KALFLEICHE, MM. LEOUÉ, GONÇALVES, Mme BOUKARI, M. COUSIN, Mme COHEN-SKALLI – Conseillers Municipaux Délégués. MM. GUIHENEUF, COTTERET, AUJÉ, VILAIN Mmes GAULUPEAU, KOHN, M. ARCHIMÈDE – Conseillers Municipaux.

#### Absents représentés :

- Mme DELCAMBRE par Mme BOURRAT
- M. ROY par M. BRUCH
- Mme DA SILVA par Mme CUTARD
- Mme LUCAS par Mme AUBRY

#### Absents non représentés :

- M. PUYRAIMOND
- M. FOURNIER
- M. BONNEAU (excusé)
- Mme SILBERMAN (excusée)

<b>Nombre de Membres composant le Conseil</b>	<b>39</b>
<b>en exercice</b>	<b>39</b>
<b>présents</b>	<b>31</b>
<b>absents représentés</b>	<b>4</b>
<b>absents non représentés</b>	<b>4</b>

*Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h00.*

*À la demande de Monsieur le Maire, le Directeur Général des Services procède à l'appel des membres du Conseil Municipal. Le quorum est atteint.*

*Après approbation des membres du Conseil Municipal, Monsieur Cousin est désigné Secrétaire de Séance, par Monsieur le Maire.*

## CONSEIL MUNICIPAL

### **2025-001: Subvention Solidarité avec la population de Mayotte**

Le 14 décembre dernier, le cyclone CHIDO a dévasté Mayotte, île située dans l'océan Indien. L'ampleur du cataclysme et la faiblesse déjà préexistante des infrastructures du département d'outremer rendent difficile l'établissement d'un bilan humain. Mais il est d'ores et déjà admis que la population a besoin de l'aide et de la solidarité de la communauté nationale.

Au lendemain de la catastrophe, la distribution en eau courante et en électricité était interrompue. Des habitations étaient soufflées, en particulier les logements les plus précaires. Des tonnes de matériel, des personnels civils et militaires ont été acheminés. L'aide d'urgence est en cours. Le gouvernement réfléchit pour sa part à une loi spéciale octroyant des ressources exceptionnelles pour la reconstruction du territoire étant donné le caractère des travaux nécessaires, unique en France.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels qu'engendre le plus fort ouragan vécu par l'archipel depuis 90 ans, la commune de Gagny tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population mahoraise, ses collectivités et ses élus. Ce soutien s'orientera principalement en direction de l'aide sociale et de la reconstruction.

À ce titre, la Municipalité souhaite contribuer dans la mesure de ses capacités, en faisant un don financier à la collectivité départementale.

Il est ainsi proposé aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 10 000 € au Département de Mayotte.

Rapporteur : **Monsieur le Maire**

Intervenants : **MM. Ashween SIVAKUMAR, Dominique COTTERET, Stéphane AUJÉ et Mme Jany-Laure KALFLEICHE**

*Monsieur le Maire explique que la subvention Solidarité avec la population de Mayotte est destinée directement au Département de Mayotte afin de soutenir la réalisation de projets au profit des mahoraises et mahorais.*

*Monsieur Ashween SIVAKUMAR exprime son soutien à l'égard de la subvention proposée, il souligne également que cette aide témoigne des valeurs d'entraide face aux urgences, de la solidarité et l'engagement de la Ville envers Mayotte ainsi que de la volonté de contribuer avec humanité et détermination à la reconstruction, au bien-être des habitants. Il finit par remercier Monsieur le Maire pour cette proposition.*

*Monsieur le Maire revient sur le choix de verser la subvention directement au Département de Mayotte, en soulignant que, malgré les récents propos du Premier Ministre, Mayotte est un département français.*

*Monsieur Dominique COTTERET souligne l'insécurité et la pauvreté qui frappent Mayotte, appelant à une action de la part de l'Etat pour mettre fin à cette situation.*

*Monsieur le Maire ajoute que lorsqu'une population est mésestimée, celle-ci se soulève.*

*Madame Jany-Laure KALFLEICHE fait le constat d'un retard de 50 ans dans l'accompagnement du Département de Mayotte par l'Etat.*

*Monsieur le Maire souligne l'urgence d'agir, non seulement pour l'Etat, mais aussi pour les élus locaux.*

*Monsieur Stéphane AUJÉ attire l'attention sur le montant de la subvention, en relevant que des communes disposant de ressources plus importantes que celles de la Ville de Gagny ont alloué des subventions d'un montant de 10 000 euros, ce qui met en évidence l'effort supplémentaire consenti par la Ville de Gagny.*

*Monsieur le Maire confirme et explique qu'il avait initialement prévu de proposer une subvention d'un montant de 40 086 euros, soit l'équivalent d'un euro par habitant de la Ville de Gagny, mais la construction du budget de la Ville voté le 11 décembre dernier ne lui a pas permis de concrétiser cette proposition.*

*Monsieur le Maire en profite également pour annoncer la mise en place d'une collecte de denrées non périssables à destination de Mayotte, qui se déroulera du 20 au 25 janvier.*

**Vote : Adopté à l'unanimité**

*La Séance est levée à 19h15.*

Le Secrétaire de Séance,



**Dorian COUSIN**

Le Maire,



  
**Rolin CRANOLY**